

Tissus

Activité régionale de prélèvement et de greffe de cornée

METHODOLOGIE

Origine des données

Les données sur l'activité de prélèvement de cornée proviennent du système d'information CRISTAL dans lequel les équipes de coordination des établissements préleveurs déclarent les prélèvements de cornées effectués.

Les données relatives aux inscriptions sur liste d'attente de greffe de cornée et aux cornées greffées proviennent du système d'information GLAC dans lequel les équipes d'ophtalmologie inscrivent leurs malades en attente de greffe de cornée et déclarent l'évolution du statut de leurs malades en fonction des dates de survenue d'évènement (greffe, sortie de liste).

Les données sont présentées selon les divisions administratives en vigueur avant le 1er janvier 2016 soit 26 régions (Mayotte étant exclue des analyses). La carte ci-dessous permet de retrouver le nouveau découpage administratif en place depuis le 1er janvier 2016.

Les nouvelles régions en 2016



Méthodologie de discrétisation des cartes

La discrétisation est l'opération qui permet de découper en classes (en fonction du traitement voulu) une série de données quantitatives dans le but de simplifier l'information statistique, de regrouper les objets géographiques et de créer des classes distinctes et homogènes. La méthode de discrétisation choisie est la **méthode des quartiles**. Elle privilégie la position géographique des individus dans la distribution mais implique la perte de l'information sur sa forme statistique. Elle est utilisable pour toutes les formes de distribution et permet une comparaison relative basée sur la position de chaque unité géographique dans la distribution statistique : l'individu se situe au rang j dans une thématique, au rang i dans une autre. En outre, elle est utile pour la comparaison des positions géographiques. Le but de cette synthèse étant d'avoir un aperçu relatif sur des thématiques différentes : quelles sont les premières régions en termes de taux d'opposition au prélèvement ? Y-a-t-il une correspondance avec les dernières en termes de prélèvement de rein ? En contrepartie, l'information statistique contenue dans chaque série de données est reléguée au second plan.

Les quartiles divisent une série statistique en 4 parties d'effectifs égaux (25% des valeurs sont inférieures ou égales à Q_1 , 25% comprises entre Q_1 et Q_2 , 25% comprises entre Q_2 et Q_3 , 25% supérieures à Q_3). Dans le cas des régions, cela signifie que chaque classe regroupera 6 régions. Toutefois, deux cas spécifiques sont susceptibles de modifier quelque peu l'utilisation des quartiles :

- lorsque deux régions possèdent la même valeur et sont une borne de classe.
- quand de part et d'autre de chaque borne de classe se trouvent des régions aux valeurs très proches (de l'ordre du centième).

Dans ces deux cas, on s'arrangera pour regrouper les individus concernés dans la même classe.

Activités de prélèvement et de greffe de cornée

Les données de prélèvement et d'inscription des malades sur liste d'attente sont considérées comme exhaustives car obligatoires. La loi prévoit en effet que d'une part chaque prélèvement sur donneur décédé soit enregistré dans le système d'information CRISTAL, d'autre part que chaque patient en attente de greffe de cornée soit inscrit en liste d'attente GLAC pour que l'équipe de greffe puisse obtenir un greffon cornéen auprès d'une banque de tissus.

Ces deux systèmes d'information sont gérés par l'Agence de la biomédecine.

La mise à jour du statut des malades inscrits dépend des équipes, responsables de déclarer les greffes après les avoir réalisées ou les sorties de liste après qu'elles aient été décidées.

Une mise à jour complémentaire de GLAC est effectuée par les équipes dans le cadre de la demande annuelle d'actualisation d'état de la liste d'attente. Enfin une mise à jour automatique est effectuée d'une part pour les patients qui n'auraient pas été greffés à l'issue d'une période de 2 ans et qui sont alors sortis de liste, d'autre part par la sortie des équipes n'ayant déclaré aucune activité d'inscription et de greffe 2 années consécutives.

Les données concernant le nombre de greffes déclarées dans GLAC sont perfectibles, la corrélation avec les chiffres d'activités des banques de tissus n'étant pas établie. On observe une différence de 636 entre le nombre de cornées distribuées (ntotal =5448) déclarées greffées par les banques, et le nombre d'actes de greffe (ntotal NATT = 4812) enregistrés dans GLAC.

L'absence de chiffres ou de tableaux dans une région est le signe qu'il n'y a pas d'activité de prélèvement ou de greffe dans la région.

Pour les cartes, la notion de « sans inscrit » ou « sans greffé » est hachurée indiquant qu'aucun résident de la région n'a été inscrit ou greffé en liste d'attente de l'organe considéré.

L'accent a été mis sur le lieu de résidence du malade au moment de l'inscription pour les inscrits et au moment de la greffe pour les greffés afin de mieux mesurer les besoins réels d'une région. La déclinaison des indicateurs selon la région de domicile nous a conduits à ne pas prendre en compte dans ce cas les candidats domiciliés à l'étranger.

Les taux rapportés à l'ensemble de la population selon l'échelon géographique sont calculés à partir de l'estimation provenant du recensement national de l'INSEE.

Compte tenu du contexte spécifique de la greffe de cornée qui diffère de la greffe d'organe en matière de contexte des interventions (urgence vs programmée), de pénurie (systémique vs saisonnière), compte-tenu de l'hétérogénéité des pratiques d'inscription sur liste d'attente (bien qu'il soit recommandé d'inscrire les patients sur liste lors de la pose d'indication et 2 mois avant la date prévisionnelle de greffe), la médiane de durée d'attente n'est pas analysée ici.

Le dynamisme de la liste d'attente est apprécié par le pourcentage de malades inscrits et greffés la même année. Il est exprimé dans le Rapport Annuel Médical et Scientifique de l'agence de la biomédecine pour l'activité cornée en nombre et pourcentage de patients greffés en fonction du nombre de mois d'attente après la date d'inscription.

Les indicateurs de la greffe de cornées en France s'expriment en

- **nombre de patients inscrits en attente de greffe par million d'habitants (pmh), en fonction de leur région de domicile.**
- **nombre de cornées prélevées et greffées par million d'habitants (pmh),**
- **en pourcentage de patients inscrits et greffés dans l'année.**

Le tableau 2 compare leur évolution sur 7 ans.

En 2019, si les 3 premiers indicateurs (nombre de cornées prélevées 186,6 pmh ; nombre de cornées greffées 80,8 pmh ; nombre de patients inscrits 103,4 pmh) se situent au-dessus de la moyenne des 6 années précédentes, le pourcentage de patients inscrits et greffés dans l'année (58,7%) stagne encore.

Cette combinaison d'indicateurs indique que l'activité prélèvement-greffe de cornées progresse continuellement. Elle connaît des taux record en 2019 dans tous les domaines, indiquant ainsi des besoins toujours croissants en greffe de cornée.

L'activité s'est développée de façon inhomogène sur le territoire et les différences structurelles entre les régions persistent. Le mode d'organisation prévu en 1997 prévoit que chaque banque de tissus pourvoit aux besoins des greffeurs qui lui sont affiliés au niveau local, développant l'activité de prélèvement en miroir de ses besoins, gérant les périodes d'excédents et de pénurie au travers du réseau d'échange inter-banques.

Dans cette attente, la présente analyse de l'activité régionale rapportée par million d'habitant est mise en parallèle des données d'activité de la région en nombre d'établissements préleveurs, de banque de cornées, d'établissement greffeurs et en nombre de cornées prélevées et nombre de cornées greffées ; ces données d'activité sont issues du Rapport d'activité médical et scientifique de l'Agence de la biomédecine.

L'analyse ci-après est une analyse descriptive visant à dresser l'état des lieux annuel de l'activité cornée région par région.

Pour dégager des axes de progrès, la lecture comparative des régions à l'aide du tableau 1 et de la Figure Co6 qui en est issue est un outil intéressant. Considérant tous les indicateurs confondus et le nombres d'équipes impliquées, le dynamisme des Pays de la Loire et de la région Rhône Alpes à ce titre est remarquable.

Les figures Co1 à Co4 reprennent de façon visuelle les chiffres du Tableau 1. Les figures Co1 et Co2 sont les plus fidèles à la réalité, les chiffres pour les composer étant les plus fiables.

En ce qui concerne les **inscriptions de patients sur liste d'attente**, que l'on peut traduire par la demande exprimée de cornées, ou encore les **besoins de la population**, elles révèlent des disparités régionales. Les régions affichant le plus fort nombre d'inscrits pmh sont le Languedoc-Roussillon, le Midi-Pyrénées, PACA et l'Ile-de-France ; les régions affichant le plus faible nombre d'inscrits pmh sont la Guyane, le Nord-Pas-de-Calais, et la Franche-Comté.

En ce qui concerne les **taux de prélèvement**, que l'on peut traduire par la **capacité à répondre à la demande**, les régions qui affichent le nombre de cornées pmh le plus élevé sont le Limousin, l'Auvergne et les pays de la Loire. Hormis la Corse et les DOM, les régions métropolitaines avec le nombre de cornées pmh le plus faible sont l'Alsace, le Centre et la Bretagne.

En ce qui concerne les **taux de greffe**, qui sont la **réponse donnée au besoin**, les régions phare en nombre de cornées greffées pmh sont le Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, PACA, l'Ile-de-France. Les régions où l'on greffe le moins sont la Guyane, la Réunion, le Nord-Pas-de-Calais et l'Auvergne.

Finalement le **pourcentage de patients inscrits et greffés en 2019**, qui peut être assimilé à l'efficacité de la réponse à la demande ou l'**accessibilité à la greffe**, les régions avec le pourcentage le plus élevé sont : la Haute-Normandie, la Corse, le Limousin, la Basse-Normandie et les pays de la Loire. Les régions où l'attente semble la plus longue sont la Franche-Comté, la Guyane, la Réunion, Auvergne et Midi Pyrénées. L'accessibilité affichée élevée de la Corse, de la basse Normandie est à interpréter de façon toute relative.

Analyse des indicateurs

Les Hauts de France

Dans le Nord Pas-de-Calais : 14 établissements préleveurs et 442 cornées prélevées en 2019 ; 1 banque de tissus située à Lille, largement excédentaire, cède et exporte son surplus de cornées vers les autres banques ; 4 équipes de greffe, 151 cornées greffées en 2019 et 126 patients restant en attente en fin d'année. La région Nord Pas de Calais présente 2 indicateurs pmh parmi les plus bas de France (nombre d'inscrits (rang 25), nombre de greffes (rang 24). Le nombre de prélèvement pmh augmente par rapport aux années précédentes (rang 13). L'accessibilité à la greffe dans le Nord Pas de Calais reste dans les limites moyenne à basse (rang 20) du pays. L'augmentation des prélèvements permet à la banque de tissus de participer largement aux échanges nationaux et transfrontalier grâce aux excédents de cornées par rapport aux besoins de la région.

En Picardie : 5 établissements préleveurs et 180 cornées prélevées en 2019 ; pas de banque de tissus ; 2 équipes de greffe dont 1 active, 45 cornées greffées en 2019 et 53 patients restant en attente en fin d'année. La région Picardie avec un nombre d'inscrits et de cornées greffées pmh bien inférieurs à la moyenne nationale (respectivement rang 22 et 23) affiche un indicateur de prélèvement pmh de rang 15 et d'accessibilité en rang 14 qui la situent dans la moyenne nationale.

La Normandie

En Basse-Normandie : 10 établissements préleveurs et 172 cornées prélevées en 2019 (en baisse) ; pas de banque de tissus ; 2 équipes de greffe, 12 cornées greffées en 2019 et 12 patients restant en attente en fin d'année. La région Basse-Normandie présente un bon taux de prélèvement pmh (rang 6) supérieur à la moyenne nationale mais un taux d'inscription pmh dans la moyenne basse (rang 19) qui compense le taux de greffe (rang 13) et permet d'afficher un peu artificiellement une très bonne accessibilité à la greffe (rang 4) aidée en cela par sa région voisine dont le dynamisme est très attractif.

En Haute-Normandie : 5 établissements préleveurs, 191 cornées prélevées en 2019 (en baisse) ; 1 banque de cornée à Rouen, plutôt bénéficiaire de cornées cédées par d'autres banques ; 1 équipe de greffe, 318 cornées greffées en 2019 (en hausse) et 165 patients restant en attente en fin d'année. La région de Haute-Normandie présente un taux de prélèvement dans la moyenne (rang 12), un taux de greffe inférieur à la moyenne nationale en pmh (rang 15) pour un taux d'inscription plutôt bas (rang 20) qui lui permettent néanmoins d'afficher la meilleure accessibilité au niveau national (rang 1), qui repose -qui plus est- sur l'activité d'une seule équipe de greffe.

L'Ile de France

En Ile de France, : 36 établissements préleveurs et 965 cornées prélevées en 2019 ; 2 banques : 1 banque de cornées à Paris participant pleinement aux échanges et globalement bénéficiaire des cornées cédées par les autres banques françaises et exportant un peu aussi et 1 banque multi-tissus à Créteil ayant massivement recours à l'approvisionnement par d'autres banques de cornées de province ; 31 équipes de greffe dont 20 actives, 1521 cornées greffées en 2019 et 1201 patients restant en attente en fin d'année. La région Ile de France présente un indicateur de besoin très supérieur à la moyenne nationale (nombre d'inscrits pmh rang 3). Le taux de greffes est quant à lui parmi les plus forts du pays pmh (rang 3) mais le taux de prélèvement est inférieur à la moyenne nationale (rang 16), ce qui signe les tensions dans cette région où l'activité est de loin la plus forte de France en nombre absolu. L'accessibilité y a progressé mais reste dans la moyenne basse de la France (rang 18) et repose sur l'appui de la province.

Le Grand Est

En Champagne-Ardennes : 5 établissements préleveurs et 165 cornées prélevées en 2019 ; pas de banque de tissus ; 2 équipes de greffe dont 1 active, 52 cornées greffées en 2019 et 39 patients restant en attente en fin d'année. La région Champagne Ardennes présente un très bon nombre de prélèvements pmh (rang 4) avec un faible nombre d'inscrits (rang 21) et de greffe pmh (rang 21) inférieurs à la moyenne nationale, ce qui permet à cette région d'afficher une accessibilité à la greffe supérieure à la moyenne nationale (rang 12).

En Alsace : 4 établissements préleveurs et 133 cornées prélevées en 2019 ; pas de banque de tissus ; 6 équipes de greffe dont 5 actives, 119 cornées greffées en 2019 et 94 patients restant en attente en fin d'année. La région Alsace présente 3 indicateurs pmh en nombre de cornées prélevées (rang 21) en nombre de cornées greffées (rang 14) et nombre d'inscrits (rang 18) inférieurs à ceux de la moyenne nationale qui se compensent entre eux et permettent à la région d'offrir une très bonne accessibilité à la greffe (rang 6).

En Lorraine : 12 établissements préleveurs et 295 cornées prélevées en 2019 ; 1 banque de tissus située à Nancy participant aux échanges et globalement bénéficiaire des cornées cédées par les autres banques françaises ; 4 équipes de greffe, 191 cornées greffées en 2019 et 94 patients restant en attente en fin d'année. La région Lorraine présente de bons taux d'inscription (rang 10) et de très bons taux de greffe (rang 5) et de prélèvements (rang 6). L'activité en 2019 s'est intensifiée et a permis d'améliorer les 3 indicateurs, toutefois, l'accessibilité des lorrains à la greffe de cornée reste dans la moyenne nationale (rang 13).

Bourgogne Franche Comté

En Bourgogne : 5 établissements préleveurs et 180 cornées prélevées en 2019 (en baisse) ; pas de banque de tissus ; 4 équipes de greffe dont 2 actives, 69 cornées greffées en 2019 (en hausse) et 64 patients restant en attente en fin d'année. La région Bourgogne présente un taux de prélèvement supérieur à la moyenne nationale (rang 10). L'activité des équipes de greffes s'est améliorée en 2019 et offre un meilleur taux d'inscrits pmh (rang 6) comparé à l'an dernier et un taux de greffe (rang 10) dans la moyenne lui conférant un taux d'accessibilité à la greffe comparable à la moyenne nationale (rang 15).

En Franche-Comté : 5 établissements préleveurs et 113 cornées prélevées en 2019 (en baisse) ; 1 banque de tissus située à Besançon, très active dans les échanges interbanques, recevant autant que cédant aux autres banques et exportant un peu aussi ; 2 équipes de greffe dont une seule active, 88 cornées greffées en 2019 et 67 patients restant en attente en fin d'année. La région Franche-Comté présente un taux de prélèvement dans la moyenne inférieure (rang 14) et un taux d'inscription parmi les plus bas (rang 24), de même pour le taux de greffe (rang 12) lui conférant une des plus faibles accessibilités à la greffe (rang 26) malgré le dynamisme de la banque de tissus.

Centre Val de Loire

Dans le Centre : 9 établissements préleveurs et 166 cornées prélevées en 2019 ; 1 banque de tissus située à Tours, participant de façon équilibrée aux échanges inter-banques ; 5 équipes de greffe dont 3 actives, 30 cornées greffées en 2019 et 115 patients restant en attente en fin d'année. La région Centre présente tous ses indicateurs en limite basse en nombre d'inscrits pmh (rang 12), de prélèvement (rang 20) et de greffe (rang 19). Le pourcentage d'inscrits et greffés la même année s'est amélioré en 2019 (rang 15).

Pays de la Loire

En Pays de la Loire : 8 établissements préleveurs et 487 cornées prélevées en 2019 ; 1 banque de tissus située à Nantes, plutôt autonome, participant peu aux échanges inter-banques ; 8 équipes de greffes, 503 cornées greffées en 2019 et 145 patients restant en attente en fin d'année. La région des pays de la Loire est une région très dynamique sur l'activité cornée. Avec un nombre de cornées prélevées pmh figurant parmi les meilleurs (rang 3), un nombre d'inscrits pmh dans la moyenne (rang 10), un très bon nombre de cornées greffées pmh (rang 4). Les Pays de la Loire est une région offrant une très bonne accessibilité à la greffe (rang 5) grâce à un dynamisme équilibré sur l'ensemble des secteurs concourant aux activités de prélèvement banking et greffe de cornées.

Bretagne

En Bretagne : 11 établissements préleveurs et 240 cornées prélevées en 2019 (en baisse) ; 1 banque de tissus située à Brest, excédentaire, cède son surplus de cornées vers les autres banques ; 8 équipes de greffe, 115 cornées greffées en 2019 et 125 patients restant en attente en fin d'année. La région Bretagne présente des indicateurs dans la moyenne basse : taux de prélèvement (rang 19), nombre d'inscrits (rang 14), nombre de cornées greffées (rang 16) qui se compensent entre eux et permettent à la région d'offrir une très bonne accessibilité à la greffe (rang 7).

Nouvelle Aquitaine

En Aquitaine : 11 établissements préleveurs et 256 cornées prélevées en 2019 ; 1 banque de tissus située à Bordeaux, participe aux échanges et cède plus qu'elle ne reçoit de cornées des autres banques, 9 équipes de greffe dont 7 actives, 291 cornées greffées en 2019 et 190 patients restant en attente en fin d'année. La région Aquitaine présente un nombre de cornées prélevées pmh dans la moyenne inférieure (rang 18) et un très bon taux de cornées greffées pmh (rang 7). Le nombre de nouveaux inscrits est élevé (rang 9) et laisse l'accessibilité à la greffe inférieure à la moyenne nationale (rang 19).

Dans le Limousin : 3 établissements préleveurs, 152 cornées prélevées en 2019, pas de banque de tissus, 2 équipes de greffe, 75 cornées greffées en 2019 et 20 patients restant en attente en fin d'année. La région Limousin présente depuis longtemps un des meilleurs taux de prélèvement pmh de France (rang 1). Le taux d'inscription supérieur à la moyenne (rang 8) et le très bon nombre de cornées greffées pmh (rang 6) offre aux patients de la région une excellente accessibilité à la greffe (rang 2).

En Poitou-Charentes : 5 établissements préleveurs, 148 cornées prélevées en 2019, pas de banque de tissus, 3 équipes de greffe dont 2 actives ; 56 cornées greffées en 2019 et 82 patients restant en attente en fin d'année. La région Poitou-Charentes présente un faible nombre de cornées prélevées pmh (rang 17), un nombre d'inscrits pmh dans la moyenne nationale (rang 14) et un nombre de cornées greffées pmh dans la moyenne nationale (rang 11) d'où une bonne accessibilité à la greffe pour la région (rang 7).

Auvergne Rhône Alpes

En Auvergne : 6 établissements préleveurs et 255 cornées prélevées en 2019 ; pas de banque de tissus, 3 équipes de greffe, 73 cornées greffées en 2019 et 122 patients restant en attente en fin d'année. La région Auvergne présente un des meilleurs taux de prélèvement pmh de France (rang 2) et pourtant une des moins bonnes accessibilités à la greffe (rang 23) avec un nombre d'inscrits pmh en rang 12 et un nombre de cornées greffées pmh en rang 22. Ce qui traduit probablement un effort au prélèvement bénéficiant à d'autres régions ou des capacités de prise en charge en greffe trop limitées par rapport aux besoins de la région.

En Rhône-Alpes : 23 établissements préleveurs et 744 cornées prélevées en 2019 (en baisse) ; 2

banques de cornées, l'une située à Lyon, participe aux échanges, reçoit plus qu'elle ne cède aux autres banques, exporte également des cornées, l'autre à Saint Etienne largement excédentaire, cède et exporte son surplus de cornées vers les autres banques ; 14 équipes de greffe dont 11 actives, 520 cornées greffées en 2019 (en hausse) et 507 patients restant en attente en fin d'année). La région Rhône-Alpes présente de très bons niveaux d'indicateurs, tous supérieurs à la moyenne nationale, en nombre de prélèvement pmh (rang 8) et nombre de greffe pmh (rang 8) en taux d'inscription (rang 7), et en accessibilité (rang 11) qui signent le dynamisme de cette région.

L'Occitanie

En Languedoc-Roussillon : 7 établissements préleveurs et 315 cornées prélevées en 2019 ; 1 banque de cornées située à Montpellier reçoit plus qu'elle ne cède aux autres banques ; 9 équipes de greffe dont 8 actives, 301 cornées greffées en 2019 (en hausse) et 133 patients restant en attente en fin d'année. La région Languedoc-Roussillon affiche les besoins les plus importants de France en nombre d'inscrits pmh (rang 1) et la meilleure réponse à ces besoins en nombre de cornées greffées pmh (rang 1). Le nombre de cornées prélevées pmh a remonté en 2019 (rang 9) et l'accessibilité à la greffe est satisfaisante (rang 7) et supérieure à la moyenne nationale.

En Midi-Pyrénées : 14 établissements préleveurs, 310 cornées prélevées en 2019 (en baisse) ; 1 banque de cornées située à Toulouse, plutôt autonome, participant peu aux échanges inter-banques en faveur toutefois des réceptions de cornées d'autres banques ; 9 équipes de greffe, 246 cornées greffées en 2019 et 500 patients restant en attente en fin d'année. La région Midi-Pyrénées affiche les besoins parmi les plus importants de France en nombre d'inscrits pmh (rang 2). Le taux de prélèvement est dans la moyenne nationale (rang 11), le taux de greffe pmh diminue dans la région en 2019 (rang 17). L'accessibilité y reste faible tant les besoins sont importants et le pourcentage de patients inscrits et greffés dans la même année est faible (rang 22).

Provence Alpes Côte d'Azur

En Provence Alpes Côte d'Azur : 26 établissements préleveurs, 650 cornées prélevées en 2019 et 332 patients restant en attente en fin d'année ; 1 banque de cornées située à Marseille plutôt autonome, participant peu aux échanges inter-banques ; 17 équipes de greffe dont 12 actives, 611 cornées greffées en 2019 (en hausse). La région PACA présente un très bon taux de prélèvement (rang 5) et un excellent taux de greffe (rang 2). Le taux d'inscription étant bien supérieure à la moyenne supérieure (rang 3), PACA affiche une accessibilité à la greffe supérieure à la moyenne nationale (rang 7).

Corse

La Corse, ne bénéficie ni de banque de tissu, ni d'équipe de greffe, elle présente un taux de prélèvement parmi les plus bas (rang 22), les taux d'inscription sont dans la moyenne nationale (rang 16), et ceux de greffe inférieurs (rang 18). Ainsi l'accessibilité de cette région est certainement artificiellement excellente pour ses habitants (rang 2), qui quittent probablement l'île pour bénéficier d'une greffe auprès d'équipes installées sur le continent.

Départements et région d'outre-mer Territoire d'outre-mer

Guadeloupe, Guyane, Martinique ne développent pas d'activité de prélèvement de cornées. Les besoins sont différents d'un DROM à l'autre : les taux d'inscription pmh sont supérieurs à la moyenne nationale en Guadeloupe (rang 5) (pour 2 équipes déclarant 2 greffes et 31 patients restant en attente en fin d'année), et bien inférieurs en Martinique (rang 16) (pour 1 équipe déclarant 7 greffes et 22

patients restant en attente en fin d'année), très bas en Guyane (rang 26). L'accessibilité à la greffe pour ces trois territoires fait partie des plus faibles de France, les besoins sont loin d'être satisfaits dans ces DROM.

La Réunion : 2 établissements préleveurs, 15 cornées prélevées en 2019 ; 1 banque de cornées située à Saint Pierre plutôt autonome, participant peu aux échanges inter-banques en faveur toutefois des réceptions de cornées d'autres banques ; 3 équipes de greffe, 26 cornées greffées en 2019 et 64 patients restant en attente en fin d'année. L'île de la Réunion présente 3 faibles indicateurs pmh en nombre d'inscrits (rang 23), de prélèvement (rang 23), de greffe (rang 25) qui signent une des plus faibles activités de France, l'accessibilité y est également très insuffisante (rang 24).

Les indicateurs sont à lire en fonction du dynamisme des régions et de l'attractivité qu'elles exercent. Le nombre d'équipes de greffe de cornée, le nombre d'hôpitaux préleveurs, les conditions de travail de la banque de tissus de rattachement peuvent être très différents d'une région à l'autre. **La stratégie d'inscription et de déclaration des greffes dans GLAC d'une équipe, peut modifier à elle seule le paysage de certaines régions. C'est l'enjeu à venir que d'harmoniser et de rationaliser l'inscription des patients en attente de greffe de cornée sur liste, et d'atteindre l'exhaustivité des déclarations de greffe de cornées.**

Figure CO1

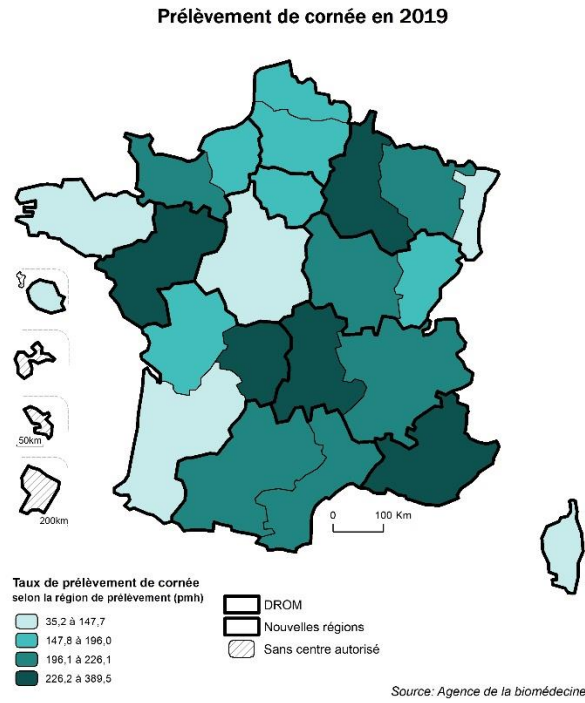


Figure CO2

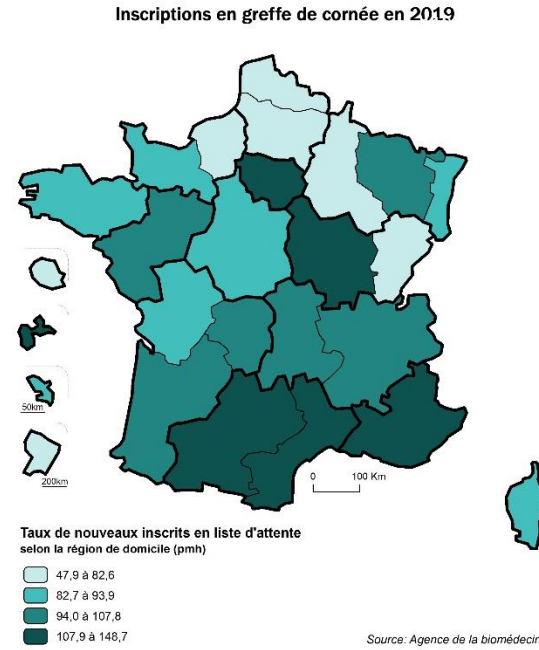


Figure CO3

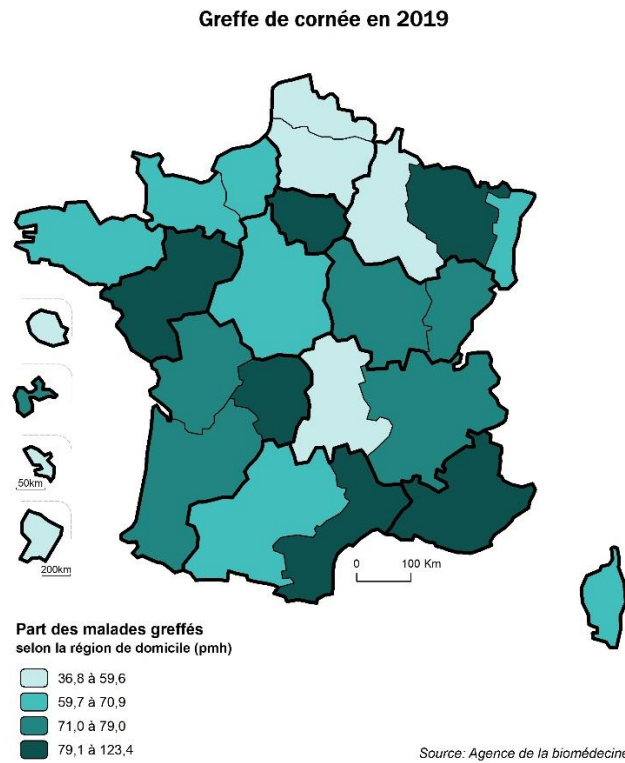


Figure CO4

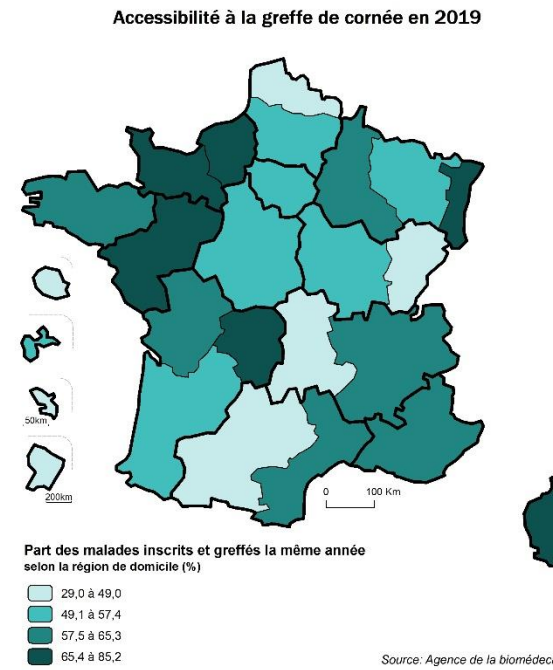


Figure CO5

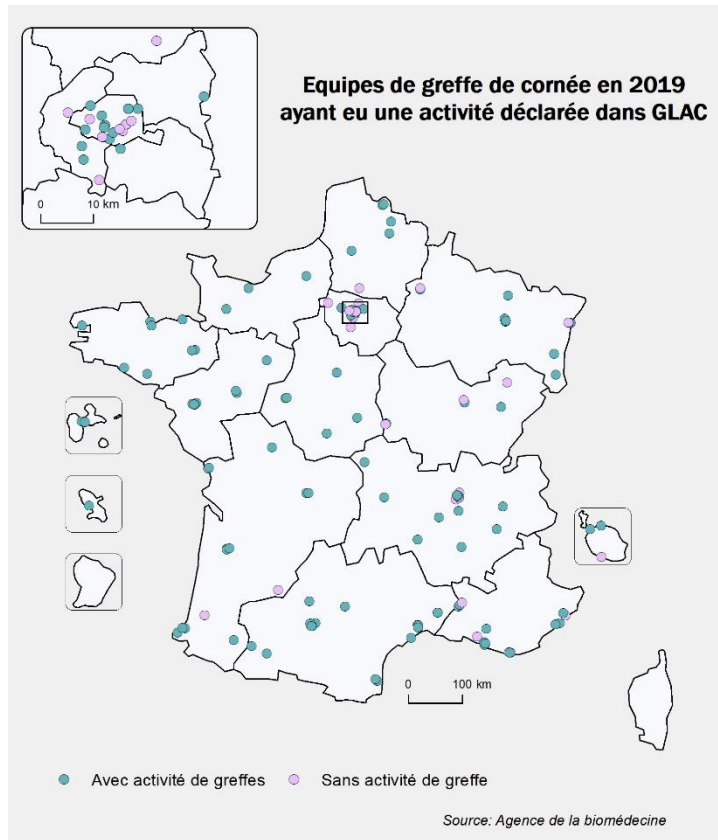


TABLEAU 1 : PRELEVEMENT ET GREFFE DE CORNEES : SYNTHESE 2019	France	Alsace	Aquitaine	Auvergne	Basse-Normandie	Bourgogne	Bretagne	Centre	Champagne-Ardenne	Corse	Franche-Comté	Guadeloupe	Guyane*	Haute-Normandie	Ile-de-France	La Réunion	Languedoc-Roussillon	Limousin	Lorraine	Martinique	Midi-Pyrénées	Nord - Pas-de-calais	Pays de la Loire	Picardie	Poitou-Charentes	Provence - Alpes - Côte d'Azur	Rhône-Alpes
	Cornées prélevés (pmh)	186,6	95	148	367	226	208	140	127	245	36	175	0	0	196	156	35	217	390	226	.	201	178	251	171	155	240
Nouveaux inscrits pour greffe de cornées (domicile, pmh)	103,4	88	96	94	84	109	90	94	76	89	69	117	48	83	122	72	149	102	95	89	131	58	95	73	90	122	108
Cornées greffées (pmh)	80,8	70	79	58	71	78	67	60	59	65	72	79	37	69	97	38	123	85	86	60	66	49	88	56	74	109	79
Pourcentage d'inscrits et greffés la même année	58,7	66	52	40	76	56	65	56	62	82	29	55	33	85	54	38	65	82	57	44	42	49	74	57	65	65	63

* Pas de centres de prélèvement dans la région

Figure Co6 (issue du tableau 1)

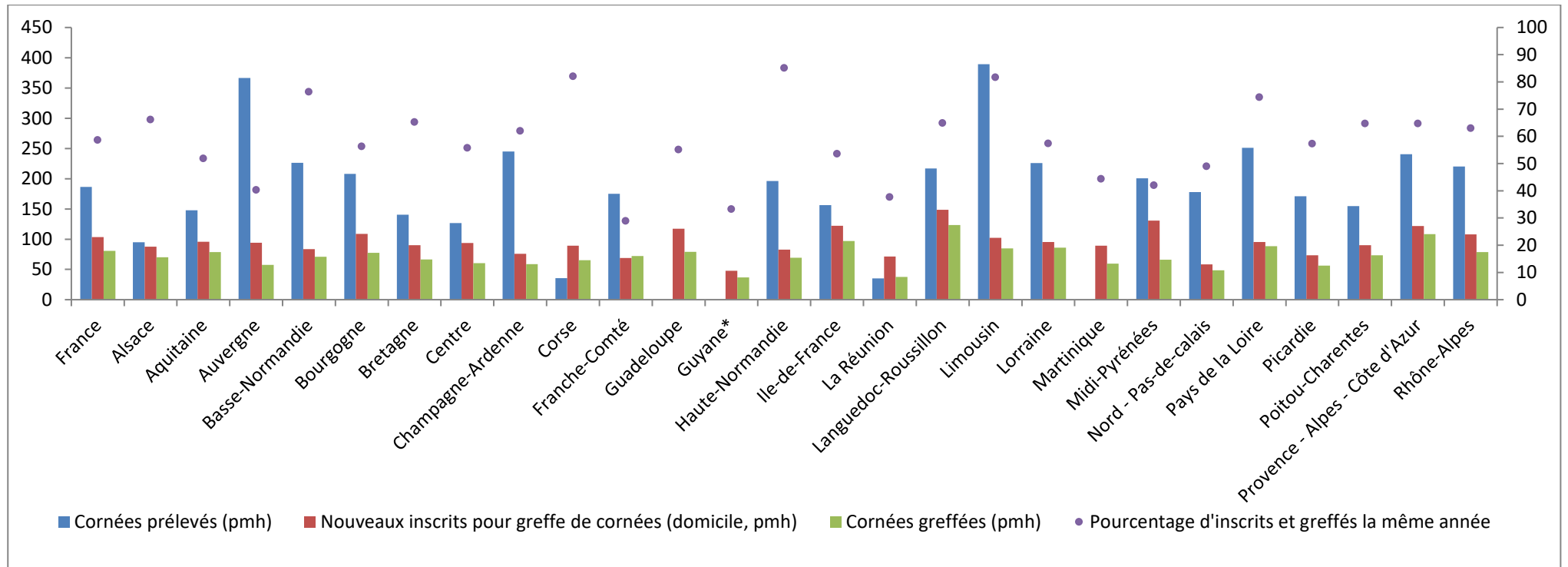


TABLEAU 2 : PRELEVEMENT ET GREFFE AU NIVEAU NATIONAL : EVOLUTION 2013-2019	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cornées prélevés (pmh)	150,9	162,7	171	166,7	170,2	165,7	186,6
Nouveaux inscrits pour greffe de cornées (domicile) pmh	74,9	80,9	85,2	88,5	94,4	91	103,4
Cornées greffées (pmh)	61,7	66,3	68,1	68,8	76,4	75,2	80,8
Pourcentage d'inscrits et greffés la même année	59,7	60,9	59,2	56,7	56,9	55,5	58,7